

## Fiche de données de sécurité

page: 1/17

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 20.02.2025 Version: 10.0

Date / Version précédente: 04.01.2023 Version précédente: 9.0

Produit: 1,2-Propanediol USP

(ID Nr. 30035115/SDS\_GEN\_FR/FR)

date d'impression 13.10.2025

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

## 1.1. Identificateur de produit

## 1,2-Propanediol USP

dénomination chimique: 1,2-propylèneglycol

Numéro CAS: 57-55-6

Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119456809-23

## 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: produits pour l'alimentation animale

Utilisations déconseillées: Utilisation dans le brouillard artificiel (théâtre), Utilisation dans les cigarettes électroniques

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: BASF SE 67056 Ludwigshafen GERMANY Adresse de contact: BASF France SAS 176, rue Montmartre 75002 PARIS FRANCE

Téléphone: +33 1 4964-5732

adresse E-Mail: securite-produits.france@basf.com

## 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tél.: 01 45 42 59 59 (APPEL D'URGENCE ORFILA)

Fax: 01 49 64 53 80 (heures de bureau)

International emergency number (Numéro d'urgence international):

contact speaking the language of the calling country (contact parlant la langue du pays d'appel)

Date / mise à jour le: 20.02.2025 Version: 10.0

Date / Version précédente: 04.01.2023 Version précédente: 9.0

Produit: 1,2-Propanediol USP

(ID Nr. 30035115/SDS\_GEN\_FR/FR)

date d'impression 13.10.2025

Téléphone: +49 180 2273-112

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Le produit n'a pas besoin d'être classé sur la base des critères GHS.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Le produit n'est pas soumis à étiquetage selon les critères du GHS.

## 2.3. Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Si applicable, des informations sont fournies dans cette rubrique sur d'autres dangers qui n'engendrent pas de classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales répondant aux critères PBT (persistant/bioaccumulatif/toxique) ou aux critères vPvB (très persistant/très bioaccumulatif). Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

## 3.1. Substances

Caractérisation chimique

propane-1,2-diol

Numéro CAS: 57-55-6 Numéro-CE: 200-338-0

Ingrédients soumis à réglementation

Pas de dangers particuliers connus.

## 3.2. Mélanges

Non applicable

Date / mise à jour le: 20.02.2025 Version: 10.0

Date / Version précédente: 04.01.2023 Version précédente: 9.0

Produit: 1,2-Propanediol USP

(ID Nr. 30035115/SDS\_GEN\_FR/FR)

date d'impression 13.10.2025

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

## 4.1. Description des premiers secours

Retirer les vêtements souillés.

Après inhalation:

Repos, air frais.

Après contact avec la peau:

Laver à fond avec de l'eau et du savon.

Après contact avec les yeux:

Laver à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Après ingestion:

Rincer la bouche et ensuite boire 200 - 300 ml d'eau.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales).

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

## 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés:

dioxyde de carbone, poudre d'extinction, eau pulvérisée, mousse résistant aux alcools

Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité: jet d'eau

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Conseil: Refroidir les récipients menacés à l'aide d'un jet d'eau pulvérisée.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Equipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome.

Autres informations:

L'eau d'extinction contaminée doit être éliminée conformément aux réglementations officielles locales.

Date / mise à jour le: 20.02.2025 Version: 10.0

Date / Version précédente: 04.01.2023 Version précédente: 9.0

Produit: 1,2-Propanediol USP

(ID Nr. 30035115/SDS\_GEN\_FR/FR)

date d'impression 13.10.2025

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques.

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

La dispersion dans l'environnement doit être évitée.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de grandes quantités: Pomper le produit.

Résidus: ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr). Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

## 6.4. Référence à d'autres rubriques

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent aux rubriques 8 et 13.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Autres données sur les conditions de stockage: Maintenir le récipient hermétiquement fermé et au sec, conserver dans un endroit frais. Protéger de l'air. Protéger de humidité de l'air. Protéger le contenu de l'effet de la lumière.

Stabilité de stockage:

Température de stockage: <= 40 °C

La température de stockage mentionnée doit être observée.

Protéger des températures supérieures à :40 °C

Le produit est endommagé par des températures élevées.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés à la rubrique 1, l'avis mentionné dans cette rubrique 7 doit être respecté.

Date / mise à jour le: 20.02.2025 Version: 10.0

Date / Version précédente: 04.01.2023 Version précédente: 9.0

Produit: 1,2-Propanediol USP

(ID Nr. 30035115/SDS\_GEN\_FR/FR)

date d'impression 13.10.2025

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

Pas de limites connues d'exposition professionnelle spécifiques à la substance.

**PNEC** 

eau douce: 260 mg/l

eau de mer: 26 mg/l

libération sporadique: 183 mg/l

station d'épuration: 20000 mg/l

sédiment (eau douce): 572 mg/kg

sédiment (eau de mer): 57,2 mg/kg

sol: 50 mg/kg

**DNEL** 

travailleur:

Exposition à long terme - effets systémiques, Inhalation: 168 mg/m3

travailleur:

Exposition à long terme - effets locaux, Inhalation: 10 mg/m3

consommateur:

Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée: 213 mg/kg pc/jour

consommateur:

Exposition à long terme - effets systémiques, Inhalation: 50 mg/m3

consommateur:

Exposition à long terme - effets systémiques, par voie orale: 85 mg/kg pc/jour

consommateur:

Exposition à long terme - effets locaux, Inhalation: 10 mg/m3

## 8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Date / mise à jour le: 20.02.2025 Version: 10.0

Date / Version précédente: 04.01.2023 Version précédente: 9.0

Produit: 1,2-Propanediol USP

(ID Nr. 30035115/SDS\_GEN\_FR/FR)

date d'impression 13.10.2025

protection respiratoire lors de la libération de vapeurs/aérosols Filtre à particules d'efficacité moyenne pour particules solides et liquides (par ex. EN 143 ou 149, type P2 ou FFP2).

#### Protection des mains:

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN ISO 374-1), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN ISO 374-1): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.

Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des producteurs. Remarque complémentaire: Les données sont basées sur des contrôles internes, des données bibliographiques et des informations fournies par les fabricants de gants, ou sont déduites de celles de produits analogues. Il est à noter que, dans la pratique, la durée quotidienne d'utilisation d'un gant de protection contre les agents chimiques peut être sensiblement plus courte que la durée de perméation établie compte tenu de l'influence de nombreux facteurs (p.ex.:la température).

### Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

### Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

## Mesures générales de protection et d'hygiène

En complément aux indications sur l'équipement de protection individuelle, le port de vêtements de travail fermés est nécessaire. Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière: liquide
Etat physique: liquide
Couleur: incolore
Odeur: inodore

Seuil olfactif:

non déterminé

Point de fusion: -59 °C (autre(s))

Données bibliographiques.

Point d'ébullition: 184 °C (Directive 92/69/CEE, A.2)

(1.003,2 hPa)

Inflammabilité: difficilement inflammable(s) (dérivé du point d'inflammation)

Limite inférieure d'explosivité:

Non pertinent pour la classification et l'étiquetage des liquides., La limite inférieure d'explosivité peut être de 5 à 15°C en-dessous du point éclair.

Limite supérieure d'explosivité:

Non pertinent pour la classification et

l'étiquetage des liquides.

Date / mise à jour le: 20.02.2025 Version: 10.0

Date / Version précédente: 04.01.2023 Version précédente: 9.0

Produit: 1,2-Propanediol USP

(ID Nr. 30035115/SDS\_GEN\_FR/FR)

date d'impression 13.10.2025

Point d'éclair: 104 °C (Directive 92/69/CEE, A.9,

coupelle fermée)

Température d'auto-inflammation: > 400 °C (Directive 84/449/CEE, A.15) Décomposition thermique: Pas de décomposition lors d'un stockage ou d'une mise en oeuvre

appropriés.

Valeur du pH: 4 - 7 (méthode interne)

(20 °C)

Viscosité, cinématique:

Pas de données disponibles.

Viscosité dynamique: 43,428 mPa.s

(25 °C)

Données bibliographiques.

Solubilité dans l'eau: miscible (Directive 92/69/CEE, A.6)

(20 °C)

Solubilité (qualitative) solvant(s): les solvants polaires

soluble

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow): -1,07 (Directive 92/69/CEE, A.8)

(20,5 °C; Valeur du pH: 6,2 - 6,4)

Pression de vapeur: 0,2 hPa (Directive 92/69/CEE, A.4)

(25 °C)

Densité relative: 1,03 (Directive 92/69/CEE, A.3)

(20 °C)

Densité: 1,03 g/cm3 (Règlement (CE) N° 440/2008,

(20 °C) A.3)

densité de vapeur relative (air):

non applicable

### Caractéristiques des particules

Distribution granulométrique: La substance / le produit est commercialisé(e) ou utilisé(e) sous

forme non solide ou sous forme de granulé. - Etude non nécessaire

pour des raisons scientifiques

### 9.2. Autres informations

## Informations concernant les classes de danger physique

Substances/mélanges explosifs et articles contenant des explosifs

Risque d'explosion: aucune propriété explosive

Propriétés oxydantes

Propriétés comburantes: non comburant

Propriétés pyrophoriques

Température d'auto-inflammation: température: 20 °C Test type: Autoinflammation

spontanée à température

ambiante.

non auto-inflammable

Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables.

Formation de gaz inflammables:

En présence d'eau, pas de formation de gaz inflammables. - Etude non

nécessaire pour des raisons scientifiques

Date / mise à jour le: 20.02.2025 Version: 10.0

Date / Version précédente: 04.01.2023 Version précédente: 9.0

Produit: 1,2-Propanediol USP

(ID Nr. 30035115/SDS\_GEN\_FR/FR)

date d'impression 13.10.2025

#### Corrosion des métaux

Non corrosif pour le métal.

## Autres caractéristiques de sécurité

pKA:

La substance ne se dissocie pas.

Tension superficielle: 71,6 mN/m

(Directive 92/69/CEE, A.5,

(21,5 °C; 1,01 g/l)

OECD harmonized ring

method)

Masse molaire: 76,10 g/mol

SAPT-Temperature:

Étude scientifiquement non justifiée.

Vitesse d'évaporation:

La valeur peut être approximée à partir de la constante de la loi d'Henry ou de la pression de vapeur.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Corrosion des

Non corrosif pour le métal.

métaux:

Formation de gaz inflammables:

Remarques: En présence d'eau, pas de

formation de gaz inflammables., Etude non nécessaire pour des

raisons scientifiques

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

### 10.4. Conditions à éviter

> 40 °C

Eviter l'humidité. Eviter la lumière du jour. Le non respect des conditions peut entraîner une réaction de décomposition non désirée.

### 10.5. Matières incompatibles

Date / mise à jour le: 20.02.2025 Version: 10.0

Date / Version précédente: 04.01.2023 Version précédente: 9.0

Produit: 1,2-Propanediol USP

(ID Nr. 30035115/SDS\_GEN\_FR/FR)

date d'impression 13.10.2025

Produits à éviter:

poudre de zinc — poussière de zinc (pyrophorique), oxydants puissants

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition possibles: composés carbonyle, Dérivés dioxolanne

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

### Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

Pratiquement pas toxique après une ingestion unique. Pratiquement pas toxique après contact cutané unique. Dans des études à court terme sur l'animal, la substance n'a pas montré de toxicité aiguë par inhalation.

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): > 22.000 mg/kg

CL50 lapin (par inhalation): > 317042 mg/m3 2 h

Test réalisé avec un aérosol.

DL50 lapin (par voie cutanée): > 2.000 mg/kg

Aucune mortalité n'a été constatée.

## <u>Irritation</u>

Evaluation de l'effet irritant:

Non-irritant pour la peau. Non-irritant pour les yeux. L'exposition aux aérosols peut provoquer une irritation temporaire des yeux, du nez et de la gorge

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau

lapin: non irritant (Ligne directrice 404 de l'OCDE)

Lésion oculaire grave/irritation

lapin: non irritant (Ligne directrice 405 de l'OCDE)

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

N'a pas d'action sensibilisante dans les essais sur animaux.

Données expérimentales/calculées:

essai de maximalisation sur le cochon d'Inde cobaye: non sensibilisant

### mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

Aucun effet mutagène n'a pu être constaté dans les différents tests sur bactéries ou sur cultures de cellules de mammifères. La substance n'a pas montré de propriétés mutagènes lors de tests sur mammifères.

page: 10/17

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 20.02.2025 Version: 10.0

Date / Version précédente: 04.01.2023 Version précédente: 9.0

Produit: 1,2-Propanediol USP

(ID Nr. 30035115/SDS\_GEN\_FR/FR)

date d'impression 13.10.2025

#### cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

Le produit n'a pas eu d'effet cancérigène lors d'essais long terme sur animaux par administration de quantités importantes dans l'alimentation.

### toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour des altérations de la fertilité.

### Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour un effet néfaste pour le développement/tératogène.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT):

Selon les informations disponibles, aucune toxicité spécifique sur les organes cibles n'est anticipée suite à une seule exposition.

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Une ingestion répétée de la substance n'a pas provoqué d'effets attribuables à celle-ci.

### Danger par aspiration

non applicable

### Effets interactifs

Pas de données disponibles.

## 11.2. Informations sur les autres dangers

## Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance n'est pas identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément au règlement (UE) 2017/2100 ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission et ne figure pas non plus sur la liste candidate des substances extrêmement préoccupantes conformément à l'article 59 du règlement REACh de l'UE pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

### Autres informations

Autres informations sur la toxicité

Selon notre expérience et les informations dont nous disposons, le produit ne provoque aucun effet nocif, dans les conditions normales de manipulation et de mise en oeuvre.

Date / mise à jour le: 20.02.2025 Version: 10.0

Date / Version précédente: 04.01.2023 Version précédente: 9.0

Produit: 1,2-Propanediol USP

(ID Nr. 30035115/SDS\_GEN\_FR/FR)

date d'impression 13.10.2025

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### 12.1. Toxicité

Evaluation de la toxicité aquatique:

Avec de fortes probabilités le produit n'est pas nocif pour les organismes aquatiques. L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle d'action biologique des boues activées.

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 (96 h) 40.613 mg/l, Oncorhynchus mykiss (, statique)

Invertébrés aquatiques:

CE50 (48 h) 18.800 mg/l, Mysidopsis bahia

Plantes aquatique(s):

CE50 (72 h) 24.200 mg/l (taux de croissance), Selenastrum capricornutum (Ligne directrice 201 de l'OCDE)

Microorganismes/Effet sur la boue activée:

EC0 (18 h) > 20.000 mg/l, Pseudomonas putida (aquatique)

Effets chroniques sur poissons:

Etude non nécessaire pour des raisons scientifiques

Effets chroniques sur invertébrés aquat.:

NOEC (7 j) 13.020 mg/l, Ceriodaphnia sp.

Evaluation de la toxicité terrestre:

L'étude n'est pas nécessaire.

Organismes vivant dans le sol:

Etude non nécessaire pour des raisons scientifiques

plantes terrestres:

Etude non nécessaire pour des raisons scientifiques

autres non-mammifères terrestres:

Etude non nécessaire pour des raisons scientifiques

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):

Facilement biodégradable (selon critères OCDE).

Données sur l'élimination:

81,7 % formation de CO2 par rapport à la valeur théorique (28 j) (Ligne directrice 301 F de l'OCDE) (aérobie, boue activée, ménagère)

Date / mise à jour le: 20.02.2025 Version: 10.0

Date / Version précédente: 04.01.2023 Version précédente: 9.0

Produit: 1,2-Propanediol USP

(ID Nr. 30035115/SDS\_GEN\_FR/FR)

date d'impression 13.10.2025

90,6 % formation de CO2 par rapport à la valeur théorique (64 j) (Directive OCDE 306) (aérobie, eau de mer)

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

Compte tenu du coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow) une accumulation dans les organismes n'est pas attendue.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux: Adsorption sur les sols: Etude non nécessaire pour des raisons scientifiques

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément à l'Annexe XIII du Règlement (CE) n°1907/2006 concernant l'Enregistrement, l'Evaluation, l'Autorisation et les Restrictions des substances chimiques (REACH).: Le produit ne répond pas aux critères PBT (persistant/bioaccumulable/toxique) et vPvB (très persistant/très bioaccumulable). Auto-classification

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance n'est pas identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément au règlement (UE) 2017/2100 ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission et ne figure pas non plus sur la liste candidate des substances extrêmement préoccupantes conformément à l'article 59 du règlement REACh de l'UE pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

## 12.7. Autres effets néfastes

La substance n'est pas listée dans l'Annexe I du Règlement (CE) 2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

### Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:

Ne pas laisser pénétrer le produit dans les eaux sans traitement préalable.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Doit être orienté vers une décharge agréée ou incinéré dans un centre agréé tout en respectant les prescriptions réglementaires locales.

Emballage non nettoyé:

Date / mise à jour le: 20.02.2025 Version: 10.0

Version précédente: 9.0 Date / Version précédente: 04.01.2023

Produit: 1,2-Propanediol USP

(ID Nr. 30035115/SDS GEN FR/FR)

date d'impression 13.10.2025

Les emballages non contaminés peuvent être réutilisés. Les emballages qui ne peuvent être nettoyés sont à éliminer comme le produit qu'ils ont contenu.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

### **Transport terrestre**

**ADR** 

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU ou numéro

d'identification:

Pas applicable

Nom d'expédition des

Nations unies:

Pas applicable

Classe(s) de danger pour le Pas applicable

transport:

Groupe d'emballage: Pas applicable Pas applicable Dangers pour

l'environnement:

Précautions particulières à

prendre par l'utilisateur

Aucun connu

**RID** 

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU ou numéro

d'identification:

Pas applicable

Nom d'expédition des

Nations unies:

Pas applicable

Classe(s) de danger pour le Pas applicable

transport: Groupe d'emballage: Pas applicable Dangers pour

l'environnement:

Pas applicable

Précautions particulières à

Aucun connu

prendre par l'utilisateur

## Transport fluvial intérieur

ADN

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU ou numéro

d'identification:

Pas applicable

Nom d'expédition des

Nations unies:

Pas applicable

Classe(s) de danger pour le Pas applicable

transport:

Groupe d'emballage:

Pas applicable Pas applicable

Dangers pour l'environnement:

Précautions particulières à

Aucun connu

page: 14/17

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 20.02.2025 Version: 10.0

Date / Version précédente: 04.01.2023 Version précédente: 9.0

Produit: 1,2-Propanediol USP

(ID Nr. 30035115/SDS GEN FR/FR)

date d'impression 13.10.2025

#### prendre par l'utilisateur:

Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU ou numéro

d'identification:

Pas applicable

Nom d'expédition des

Pas applicable

Nations unies:

Classe(s) de danger pour le Pas applicable

transport:

Groupe d'emballage: Dangers pour

Pas applicable Pas applicable

l'environnement:

## **Transport maritime**

## Sea transport

**IMDG IMDG** 

Produit non dangereux au sens des

réglementations de transport

Numéro ONU ou numéro Pas applicable

d'identification:

Nom d'expédition des

Nations unies:

Classe(s) de danger pour

le transport:

Groupe d'emballage: Dangers pour

l'environnement:

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas applicable

Pas applicable

Pas applicable

Pas applicable

Aucun connu

Not classified as a dangerous good under

Not applicable

Not applicable

Not applicable

Not applicable

None known

transport regulations

UN number or ID

number: **UN** proper shipping

name:

Transport hazard

class(es):

Packing group: Environmental

Not applicable

hazards:

Special precautions

for user

## Transport aérien

### Air transport

#### IATA/ICAO IATA/ICAO

Produit non dangereux au sens des

réglementations de transport

Numéro ONU ou numéro

Classe(s) de danger pour

prendre par l'utilisateur

Pas applicable

d'identification:

Nom d'expédition des Nations unies:

Pas applicable

Pas applicable

le transport: Groupe d'emballage: Pas applicable Pas applicable Dangers pour

l'environnement: Précautions particulières à

Aucun connu

Not classified as a dangerous good under

transport regulations

UN number or ID

number:

UN proper shipping

name:

Transport hazard class(es):

Packing group: Environmental

hazards:

Special precautions for user

Not applicable Not applicable

Not applicable

Not applicable

Not applicable

None known

Date / mise à jour le: 20.02.2025 Version: 10.0

Date / Version précédente: 04.01.2023 Version précédente: 9.0

Produit: 1,2-Propanediol USP

(ID Nr. 30035115/SDS GEN FR/FR)

date d'impression 13.10.2025

### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Voir les entrées correspondantes pour « numéro ONU ou numéro d'identification » pour les règlementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

## 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

## 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

## 14.4. Groupe d'emballage

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

## 14.5. Dangers pour l'environnement

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

## 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Maritime transport in bulk according to IMO instruments

règlement: IBC-Code Regulation: IBC-Code

Nom du produit: Propylene glycol Product name: Propylene glycol

Catégorie de la pollution: OS Pollution category: OS

Type de navire: Pas applicable Ship Type: Not applicable

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Interdictions, restrictions et autorisations

Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006

Date / mise à jour le: 20.02.2025 Version: 10.0

Date / Version précédente: 04.01.2023 Version précédente: 9.0

Produit: 1,2-Propanediol USP

(ID Nr. 30035115/SDS\_GEN\_FR/FR)

date d'impression 13.10.2025

Les restrictions de l'annexe XVII du règlement CE N° 1907/2006 ne s'appliquent pas aux usages prévus du produit mentionnés dans cette FDS

Directive 2012/18/UE - Maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (UE):

Listée dans la réglementation ci-dessus: non

La classification s'applique aux conditions standard de température et de pression Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-8 (France): 84

Si d'autres informations réglementaires s'appliquent et ne sont pas mentionnées ailleurs dans cette Fiche de Données de Sécurité, alors elles sont décrites dans cette sous-rubrique.

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le produit n'est pas classé dangereux.

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Évaluation des classes de danger selon les critères du SGH des Nations Unies (version la plus récente)

### **Abréviations**

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route. ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures. ETA = Estimations de la toxicité aiguë. CAO = Avion Cargo seulement. CAS = Chemical Abstracts Service. CLP = Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges. DIN = Institut allemand de normalisation. DNEL = Niveau dérivé sans effet. CE50 = Concentration efficace 50, qui provoque l'effet considéré pour 50% de la population considérée. CE = Communauté européenne. EN = Normes européennes. CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer. IATA = Association du transport aérien international. IBC-Code = Recueil IBC : Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac. IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses. ISO = Organisation internationale de normalisation. STEL = Valeur limite d'exposition court terme. CL50 = concentration létale médiane. DL50 = dose létale médiane. MAK = Concentration maximale sur le lieu de travail (ou TLV = valeur seuil limite). MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires. NEN = Norme néerlandaise. NOEC = Concentration sans effet observé. VLEP = Valeur limite d'exposition professionnelle. OCDE = Organisation de coopération et de développement économiques. PBT = Persistant, bioaccumulable et toxique. PNEC = Concentration prédite sans effet. PPM = Partie par million. RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses. VME = Valeur limite de moyenne d'exposition. Numéro ONU = Numéro ONU pour le transport de marchandises dangereuses. vPvB = très persistant et très bioaccumulable.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à

page: 17/17

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 20.02.2025 Version: 10.0

Date / Version précédente: 04.01.2023 Version précédente: 9.0

Produit: 1,2-Propanediol USP

(ID Nr. 30035115/SDS\_GEN\_FR/FR)

date d'impression 13.10.2025

l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.